

## Nous avons été reçus par Madame la Rectrice

*La délégation est composée de Véronique Bailly, Hélène Coumba, Odile Cinquin, David Carminot, professeurs d'allemand et d'Isabelle Cheviet qui représente le secrétariat académique du SNES.*

*Nous sommes reçus par Madame la Rectrice, Madame Torres, IPR d'allemand, Madame Bougenot, secrétaire générale adjointe. Après les présentations, nous sommes invités à poser nos questions.*

### A. Primaire et collège.

I - Comment pensez-vous atteindre l'objectif fixé par la loi Fillon, à savoir l'augmentation de 20% du nombre de germanistes en 5 ans? En quoi les fermetures massives de sections d'allemand en 6ème et en primaire peuvent-elles permettre d'aller dans ce sens?

Réponse de la rectrice :

*Les choix faits actuellement pour sauver l'allemand auraient dû l'être il y a 5 ou 10 ans. Il s'agit maintenant d'innover pour renverser la vapeur et pour enrayer la chute spectaculaire des effectifs en allemand.*

Comment ?

*En élaborant une carte cohérente des L.V. avec deux grandes idées :*

*- assurer la continuité primaire-collège-lycée .*

Remarque :

*Celle-ci n'est pourtant pas assurée dans certaines écoles où malgré l'implantation de l'allemand en primaire cette année, il y sera supprimé l'année prochaine ainsi que dans la sixième du secteur, ...carte des langues oblige!*

*- généraliser la seule expérience qui semble bien marcher et qui a fait ses preuves dans d'autres académies : les classes bilangues, car elles constituent un aspect attractif pour les parents.*

II. Selon quels critères les décisions de fermeture de 6èmes et d'implantation de classes bilangues ont-elles été prises ?

Réponse :

*La carte des langues est un "miroir de l'existant", c'est-à-dire que l'on a fermé des 6èmes là où il n'y avait plus de demande sur le secteur. Autre principe : ouvrir une bilangue là où l'allemand ne pouvait pas être maintenu en 6ème.*

Remarque:

*De nombreux exemples montrent que la bilangue a souvent été instaurée à la place de la LVI alors qu'il n'y avait pas de problème de recrutement (à Toucy par exemple...) Alors pourquoi ne pas avoir maintenu l'allemand LVI dans ces collèges-là?*

III. Y a-t-il un seuil d'ouverture pour la sixième ?

Madame Torrès réaffirme, comme elle l'avait fait à la journée

CIRCULAIRE SPÉCIAL LANGUES VIVANTES  
SUPPLÉMENT N° 2 À SNES-DIJON N° 51—MARS 2005

Le 3 juin 2005

En guise d'Edito ..... P. 1 & 2

Enquête .....P. 3 & 4

Actions du collectif LV.....P. 5

Les Groupes de compétence.....P. 5 & 6.

(Suite de la page 1)

des professeurs d'allemand, que c'est le principe de continuité qui prime, mais que l'on ne peut néanmoins pas maintenir des classes à effectif trop faible.

IV. L'aspect humain (investissement des collègues dans des échanges, des comités de jumelage et autres actions pour la promotion de l'allemand; situations personnelles...) a-t'il été pris en compte lors de l'élaboration de la cartes des L.V. ?

Pas de réponse.

V. Comment peut-on défendre pédagogiquement des regroupements de 4èmes et 3èmes LV1 ou 4èmes et 3èmes LV2... ? Comment enseigner dans ce type de classe ? Comment peut-on rester crédible en imposant de telles conditions d'enseignement à des élèves à qui l'on a dit quelques années auparavant que l'allemand constituerait un plus pour eux ?

Réponse de Mme Torrès :

*Ces regroupements sont nécessaires pour renforcer les effectifs trop faibles. L'inspection n'a pas préconisé tel ou tel regroupement, préférant laisser le choix (!) aux professeurs et aux chefs d'établissement, mais s'est contentée de dire ce qu'il fallait éviter, par exemple l'intégration d'un groupe de débutants à un autre groupe.*

**Remarque :**

**Il s'agit d'une stratégie habile consistant à faire assumer aux collègues des décisions qui leur sont en fait imposées.**

VI Selon le principe de continuité, les élèves ayant fait allemand en primaire devront obligatoirement "choisir" la classe bilingue là où l'allemand LV1 a été supprimé en 6<sup>ème</sup> ? Que se passera-t'il s'il s'agit d'une bilingue anglais-allemand ? Des dérogations pour que ces élèves puissent changer de collège pourront-elles être accordées ?

**Remarque:**

**Nous n'avons pas obtenu de réponse. L'IA de l'Yonne a pourtant affirmé que la demande de dérogation pour ce motif ne serait pas acceptée.**

Comment des élèves moyens ou en difficulté pourront-ils étudier deux LV en même temps dès la 6ème ?

Réponse :

*Il ne s'agit pas de démarrer deux LV en même temps puisque l'une aura été débutée en primaire dès le CE2 ( et dès le CE1 à partir de 2006). Il s'agira en fait de démarrer la LV2 un an plus tôt que ne le prévoit la loi Fillon. Concernant la continuité primaire-6ème à la prochaine rentrée, il faudra revoir certaines situations en faisant preuve d'une certaine souplesse étant donné qu'il s'agit d'une année charnière.*

**Remarque:**

**On ne se demande pas en effet si les élèves seront tous motivés et capables d'étudier deux langues en même temps...**

**Comment vont réagir les parents quand ils apprendront que leurs enfants seront obligés d'étudier en sixième la langue commencée en primaire, alors qu'elle**

**leur a été imposée la plupart du temps ?**

VII. La carte des langues est-elle définitive, ou pourra-t'on revenir sur certaines décisions concernant par exemple la fermeture de sections en primaire ?

Réponse :

*Elle a été définie pour 2005-2006 et pourra être revue si des demandes s'expriment au niveau des parents.*

**Remarque : comment des demandes pourront-elles émerger si l'on annonce aux familles que seul l'anglais est proposé dans l'école de leur enfant ?**

VIII. Pourquoi les collègues enseignants en collège ne pourraient-ils pas voir leurs interventions en primaire intégrées à leur service ?

Réponse :

*La loi Fillon prévoit que cet enseignement sera confié exclusivement à des professeurs des écoles ayant une habilitation.*

**En conclusion de cette première partie d'entretien, on nous informe qu'une réunion est prévue le 19 mai avec recteur et inspecteurs d'académie pour arrêter définitivement la carte des L.V. A cette occasions certaines décisions pourront être reconsidérées.**

**Il était donc important que les collègues communiquent rapidement aux autorités académiques et rectorales tous les éléments dont ils disposaient concernant les situations locales car nous avons eu l'impression que leur connaissance de la réalité "sur le terrain" était parfois très approximative. Nous les avons invités à le faire en temps voulu et certaines remarques ont été prises en compte.**

## **B. Le lycée.**

I L'allemand de complément en 1ère et l'allemand de spécialité en terminale n'existent pratiquement plus dans les lycées de l'académie. Ces sections permettraient pourtant de maintenir un pôle d'attraction pour de bons élèves motivés.

Réponse de la Recteur:

*On ne peut tout de même pas ouvrir des sections pour un tout petit nombre d'élèves.*

II. Qu'advient-il des élèves qui auront été affectés dans les "groupes de compétences" prévus par le protocole européen et repris par la loi Fillon? Passeront-ils des baccalauréats différents selon leur niveau de compétence?

Réponse de Mme Torrès:

*Il ne faut pas confondre "groupes de niveaux" (rigides) et "groupes de compétences" (souples et perméables).*

**Remarque:**

**les contraintes d'emploi du temps risquent fort d'entraver la souplesse, on l'a vu à l'occasion des "modules" Pas vraiment de réponse.**

III. Les élèves germanistes, pas très nombreux dans les classes, se trouvent souvent dans des regroupements anti-pédagogiques, parfois à effectifs lourds. Par ailleurs, les dédoublements concerneront-ils toutes les terminales générales ou seulement les terminales littéraires ?

Réponse de la Recteur:

*Conformément à la loi d'orientation, nous nous efforçons, de limiter à 20 élèves les groupes de LV dans **TOU- TES** les sections d'enseignement général. Cette mesure s'appliquera dès la rentrée prochaine en terminale et devrait par la suite s'étendre à la 2<sup>nde</sup> et à la 1<sup>ère</sup>. D'autre part, un message fort a été passé aux Inspecteurs d'Académie contre les regroupements anti-pédagogiques (il faut faire du « cousu main »).*

On globalement l'impression que l'administration se réclame d'efforts importants pour relancer l'allemand, mais n'envisage pas d'y mettre le prix. Elle se repose sur la bonne volonté, voire l'acharnement des enseignants et, qui plus est, attend d'eux qu'ils lui fournissent des idées. Est-ce pour cette raison que nous avons été reçus durant près de deux heures ?

## **Les actions du collectif langues vivantes cette année :**

- Réunion du collectif en novembre.

- **1er Mars** : Le stage FSU, Snes et Snuipp : sur les politiques européennes en matière de LV et sur la carte des langues décidée cette année dans notre académie.

- **6 avril** : L'action médiatisée « allemand » devant le rectorat.

- **27 avril** : L'audience avec la rectrice sur la situation de l'allemand.

- Rédaction d'une lettre à la Rectrice (avant la réunion du 19 mai entre la Rectrice et les IA) lui rappelant nos questions et nos craintes quant à la nouvelle carte des langues dans notre académie.

Pour que l'action du collectif continue l'an prochain (en effet, la carte des langues "s'attaquera" aux lycées et lycées professionnels ainsi qu'à l'implantation de l'espagnol dans l'académie) nous avons besoin d'informations. Pour cela remplissez l'enquête que vous trouverez en encart !

## **Les groupes de compétence :**

### **Texte officiel :**

*« De **nouveaux modes d'organisation** des classes de langue doivent être progressivement développés. Des dispositifs permettant un enseignement intensif ou semi-intensif se sont mis en place dans certains établissements suite à l'expérimentation conduite dans ce domaine durant les années scolaires 2001-2002 et 2002-2003. Ces dispositifs consistent à regrouper les élèves non plus en fonction du moment du début d'apprentissage de la langue, mais par groupes de niveau constitués en fonction des compétences d'expression et de compréhension orales et écrites. Cette nouvelle organisation rompt avec le traditionnel clivage LV1-LV2 et permet une exposition à la langue étrangère plus intensive et beaucoup*

*plus active.*

*Il convient de veiller tout particulièrement, en y associant étroitement les corps d'inspection territoriaux, à faire connaître ces dispositifs dans l'ensemble des établissements et à favoriser leur adoption dans au moins un collège et un lycée par bassin de formation ».*

## **Le Cadre européen commun de références et les groupes de compétences :**

### *Nos commentaires :*

Tous les professeurs de langue vivante enseignant en collège ont reçu dernièrement une brochure les invitant à se prononcer sur les nouveaux programmes.

On retrouve dans le projet de programme pour chaque langue les quatre activités de compréhension et d'expression auxquelles s'ajoutent compétences culturelles et linguistiques et utilisation des TICE.

Il présente des nouveautés par rapport aux anciens programmes de collège :

Il y a deux paliers : le palier 1 (correspondant aux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pour la LV1 et aux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pour la LV2) qui est soumis à consultation et un palier 2 qui suivra.

Il est conçu selon une approche qui s'explique par l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence (CECR). La progression se fait donc désormais par niveaux de compétence et non plus selon la classification notionnelle-fonctionnelle. Le palier 1 qui est soumis à consultation regroupe les niveaux A1 et A2 du CECR.

Le SNES approuve les objectifs communs aux LV.

Ce projet tente d'allier les objectifs linguistiques et culturels ce qui correspond à notre demande. Il est cependant nécessaire de prévoir une formation des enseignants.

L'insistance sur la continuité école-collège tant au niveau des acquis que des pratiques de classe implique aussi des formations communes primaires/collèges.

Si les objectifs didactiques du cadre européen tels qu'ils sont déclinés dans ce projet correspondent à certaines de nos demandes, il n'en est pas de même pour l'organisation en groupes de niveau de compétence et la certification du palier atteint.

De plus, le ministère veut profiter de l'adoption de ces nouveaux programmes pour mettre en place tant au collège qu'au lycée des groupes de compétence.

## Quels sont les dangers liés à l'adoption du CECR ?

L'évaluation de fin de cycle au collège (et du baccalauréat au lycée) risque de disparaître au profit d'une certification en cours de cycle. Ceci peut entraîner l'arrêt de l'apprentissage de la langue vivante quand le niveau fixé par le CECR est atteint.

De plus, le ministère veut profiter de l'adoption de ces nouveaux programmes pour mettre en place tant au collège qu'au lycée des groupes de compétence.

## **Pourquoi le SNES s'oppose-t-il à cette nouvelle organisation de l'enseignement des langues vivantes ?**

Parce qu'elle ne se ferait plus dans le cadre de la classe mais dans celui de groupes organisés en fonction des niveaux de compétence. Elle signifierait l'explosion du groupe classe et la suppression de la distinction LV1/LV2. Cette organisation irait à l'encontre d'une conception globale de la formation visant une culture commune. Elle préfigurerait un mode d'organisation modulaire permettant un enseignement intensif semestriel et non pas annuel. Elle impliquerait un état permanent d'évaluation qui se ferait au détriment de l'acquisition des savoirs.

## **Ces groupes de compétence seraient-ils des groupes de niveau déguisés ?**

Il y a fort à penser que oui. Les groupes de niveau ont déjà été expérimentés sans succès et sont contraires à notre conception de l'enseignement. Les groupes de compétence poseraient de tels problèmes d'organisation et pédagogiques qu'ils fonctionneraient vite comme de simples groupes de niveau. Ceux-ci pénaliseraient les élèves de groupes faibles et aggraverait les inégalités.

Ces groupes de compétence seraient-ils synonymes de baisse des effectifs ? Il est fort à craindre que non puisque la logique ministérielle actuelle est celle de la restriction budgétaire.

Le SNES réclame des groupes à effectifs réduits permettant un réel suivi des élèves et une aide aux élèves en difficultés. Cette réduction des effectifs est indispensable pour atteindre les objectifs fixés dans le projet (notamment en communication et expression orale.)

## **Les dédoublements :**

### **Texte officiel :**

*« L'enseignement de la première langue vivante étrangère en classe de terminale des séries générales des lycées sera organisé en groupes allégés pour l'ensemble de l'horaire dû aux élèves. Il permettra de favoriser un travail plus intensif en expression et compréhension orales. Les assistants étrangers de langues vivantes des ly-*

*cées seront prioritairement affectés à la mise en œuvre de cours de conversation organisés sous l'autorité des professeurs, en classe terminale. »*

Ces « dédoublements » des groupes de LV étaient un point phare de la réforme Fillon : le ministre a largement communiqué sur cet aspect « positif C » de sa réforme ; élèves et parents y ont été, pour nombre d'entre eux, particulièrement sensibles. Nul doute que ce sera l'un des sujets de satisfaction du ministre lorsqu'il dira, au soir du 2 septembre que « la rentrée 2005 s'est faite dans d'excellentes conditions ». A nous, au SNES, d'anticiper car :

- seules sont concernées par ces « dédoublements » les classes de terminales générales, les terminales technologiques en sont donc exclues sans que rien ne justifie ce choix

- rien ne garantit, que tous les lycées reçoivent une dotation supplémentaire leur permettant de « dédoubler » toutes les terminales générales.

- le vocabulaire a son importance : « groupe dédoublé » et « groupe allégé » ne recouvrent pas les mêmes réalités. En lycée où les groupes actuels de LV sont chargés à 35 élèves, un groupe « dédoublé » c'est 17 ou 18 élèves ; un groupe « allégé » peut compter 20, 24, voire 30 élèves.

- enfin, quelle sera la place des assistants étrangers de langues vivantes dans ce dispositif ?

- L'allègement des groupes de LV est sensé « favoriser un travail plus intensif en expression et compréhension orales » et les assistants « seront prioritairement affectés à la mise en œuvre de cours de conversation organisés sous l'autorité des professeurs, en classe terminale. » Si nous ne contestons pas le bien-fondé de l'intervention des assistants étrangers dans nos cours, il est essentiel de veiller à ce que, petit à petit, ce ne soient pas eux qui fassent cours aux lieux et places des enseignants (cette tentation est sans doute très grande compte tenu des différences de rémunération ...).

## **Commission académique**

Un projet de décret prévoit une commission académique « pour assurer la diversité de l'offre, la cohérence et la continuité des parcours ». Cette commission se réunira au moins 2 fois par an, son mandat sera de 3 ans. Y siègeront 8 représentants de l'administration, 8 pour les collectivités territoriales et les milieux économiques et professionnels, 8 pour les enseignants et usagers dont 2 sur proposition des organisations syndicales de l'académie ! OU EST LA PARITE ?

Face à tous ces projets qui ne nous sont pas favorables, nous avons besoin d'informations, renseignez l'enquête et retournez la.

ETABLISSEMENT : .....VILLE : .....DEPT : .....

**Partie 1 : les nouveaux modes d'organisation des groupes de LV**

**Cas 1 : votre établissement pratique déjà cette organisation (ou une organisation qui lui est proche) :**

1. à quelle rentrée scolaire cette organisation a-t-elle été mise en place ?
2. a-t-elle validée par une décision du CA ?
3. quels arguments ont, à l'époque, justifié la mise en place de cette organisation ?
4. quels niveaux de classe sont concernés par cette organisation ?
5. quels enseignements sont concernés ? Toutes les LV ? LV1 et LV2 ?
6. comment se fait la répartition des élèves dans les groupes ? (décrire les modalités)
7. quel est l'effectif des groupes de niveau ? est-il identique (à un ou deux élèves près) pour chaque groupe ou bien certains groupes sont-ils à effectif plus réduit que d'autres ? lesquels ?
8. les élèves peuvent-ils changer de groupe en cours d'année ? selon quelles modalités ? sous quelles contraintes (effectif de l'éventuel groupe d'accueil par exemple) ?
9. quel bilan tirer de cette organisation ?
  - a. tous les élèves tirent-ils profit de cette organisation ? Si non, auxquels est-elle le plus profitable ? Le moins ?
  - b. tous les enseignants de LV sont-ils satisfaits de faire cours selon ces modalités ?
  - c. quelles suggestions feriez-vous pour améliorer cette organisation ?

**Cas 2 : votre établissement ne pratique pas cette organisation**

1. sa mise en place est-elle à l'ordre du jour ?  
si oui :
2. quels arguments sont avancés pour la mise en place de cette organisation ? par qui ? (enseignants ? administration ? parents ?)
3. quels niveaux de classe seraient concernés par cette organisation ?
4. quels enseignements seraient concernés ? Toutes les LV ? LV1 et LV2 ?
5. comment se ferait la répartition des élèves dans les groupes ? (décrire les modalités)
6. quel serait l'effectif des groupes de niveau ? serait-il identique (à un ou deux élèves près) pour chaque groupe ou bien certains groupes seraient-ils à effectif plus réduit que d'autres ? lesquels ?

.../...

7. les élèves pourraient-ils changer de groupe en cours d'année ? selon quelles modalités ? sous quelles contraintes (effectif de l'éventuel groupe d'accueil par exemple) ?

**si non :**

2. quelles appréciations portez-vous sur cette proposition ministérielle ?

**Questionnaire**

**Partie 2 : les « dédoublements » en classe de terminale**

1. quelles sont les sections offertes dans votre établissement (précisez le nombre de classes pour chacune d'elles)
2. cette année scolaire 2004-2005 quels sont les groupes de LV1 ? (LV concernées, nombre de groupes et effectif par groupe)
3. le cas échéant (si votre lycée est polyvalent), des élèves de sections générales sont-ils actuellement regroupés avec des élèves de sections technologiques ?
4. pour l'année scolaire 2005-2006, quel volume horaire supplémentaire a demandé votre établissement au rectorat pour mettre en place les dédoublements en terminale générale ?
5. l'équipe pédagogique de LV a-t-elle été consultée avant que cette demande ne parvienne au rectorat ?
6. combien l'établissement a-t-il reçu d'heures pour les dédoublements ?
7. quels « dédoublements » cela va-t-il permettre (dans quelles sections ? pour quel effectif élèves par groupe ?)
8. qu'en pensent les collègues de LV ?
9. est-il prévu que la répartition de cette dotation supplémentaire (si dotation supplémentaire, il y a ...) fasse l'objet d'un vote au CA de fin d'année ?

**Questionnaire Partie 3 : divers**

1. est-il prévu que pendant les congés d'été 2005, une ou des opérations "École ouverte en langues" soient organisées dans votre établissement ?

si oui :

- a. avec quel personnel ? rémunéré comment ?
- b. pour quels publics (élèves de l'établissement ? autre public ?)
- c. pour quelle(s) période(s) ?

2. est-il prévu, dans votre établissement, l'implantation d'une section européenne ?

si oui :

- a. à quelle échéance ? (rentrée 2005 ? 2006 ?)
- b. dans quelle LV ?
- c. jumelée avec quelle(s) autre(s) discipline(s) ?

3. L'horaire hebdomadaire officiel (à savoir 2 heures dans la plupart des classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale) est-il appliqué dans votre lycée ? Est-il abondé ? Si oui, de quelle façon ?